



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 17 OCTOBRE 2017

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BAUDE
Pascal BOUCHET
Marc CHATAIN
Serge DAGADA
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Bernard MALFONDET
Marianne MAZEL
Annie MOREAU
Charles SCOTTO
Pierre SIONNEAU

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 30

Les membres en communication examinent les anomalies relevées sur la journée du 14/15 octobre.

On notera encore des clubs qui se déplacent sans leur secrétaire au grand regret de la Commission et, malgré un nombre de rappels que l'on ne compte plus, des clubs qui ne respectent pas la procédure relative aux conventions.

Sur l'ensemble de cette journée, quatre pénalités sportives et financières sont notifiées (2 en championnat et 2 en Coupe de France nationale) pour joueurs(ses) qui ne figurent pas sur la liste de la convention à la date du match et cinq sanctions financières pour manquement aux obligations (absences de secrétaires, non-respect des délais de mise à jour de la base de données).

Si les instructions étaient scrupuleusement respectées, nous comptabiliserions pour cette journée et l'espoir pour les journées à venir, «zéro» anomalie au compteur. Va-t-on y arriver un jour ???

La journée est validée.

La Commission procède et valide le tirage du 4^{ème} tour de Coupes de France Nationales Féminine et Masculine programmé le 28/29 octobre pour lequel la N1M et D2F font leur entrée.

Pour le bon fonctionnement des compétitions. Ci-après quelques rappels importants à lire ATTENTIVEMENT.

.../...



INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

3 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 19 octobre 2017

Pascal BAUDE
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 14/15 OCTOBRE 2017
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)	- PARIS GALAXY FEMININ -18F/P10 - CONVENTION COTENTIN -18M/P5 - ENTENTE EST LYONNAIS -18M/P13 - MONTELMAR CRUAS HB CDF NAT. MAS (3° tour) - US MIOS BIGANOS BASSIN D'ARCACHON CDF NAT. FEM (3° tour)
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- CORREZE HANDBALL -18M/P1 - PARIS GALAXY FEMININ -18F/P10 - ELAN FEMININ EST CHARENTE -18F/P3 (J2 et J3)
* <u>FORFAIT</u>	/

* Sous réserve des procédures en cours

Comme la saison passée, afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.